Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

UNE ORGANISATION TOURNÉE VERS L'AVENIR

Conseils de prévention- Embarcations nautiques

Les policiers de la Sûreté du Québec désirent sensibiliser la population aux vols d'embarcations nautiques et de matériaux se retrouvant à l'intérieur de celles-ci.

En ce début de saison, les policiers invitent la population à faire preuve de vigilance. Le vol d'objets à l'intérieur des embarcations amarrées au quai la nuit et des embarcations elles-mêmes, peut survenir à tout moment. La Sûreté du Québec recommande de suivre ces quelques règles de prévention :

- Enchaînez votre embarcation à un objet fixe et utilisez un cadenas à l'épreuve des coupe-boulons;
- Munissez votre remorque d'un dispositif antivol à l'épreuve des coupe-boulons;
- Garez votre embarcation dans un endroit très visible et bien éclairé;
- Ne laissez aucun objet de valeur à l'intérieur;
- Portez une attention particulière aux véhicules et personnes inhabituels dans votre secteur;
- Prévenez un voisin de confiance, si vous devez vous absenter;
- Évitez de laisser votre embarcation amarrée durant une absence prolongée sans surveillance.

De plus, vous pouvez procéder à l'identification par marquage permanent des pièces extérieures et mécaniques rendant ainsi la revente quasi impossible. Les codes d'identification sont conservés dans une base de données qui est accessible par les autorités policières et les assureurs.

Rappelons que tout acte criminel ou événement suspect peut-être signalé en tout temps à la Sûreté du Québec, au 310-4141

-30-

Sergente Julie Côté
Poste de la MRC des Pays-d'en-Haut et de la MRC de la Rivière-du-Nord
Sûreté du Québec
(450) 227-6848
julie.cote@surete.qc.ca